

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019

Convocation le 3 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire de Les Arques.

Étaient présents : Jérôme Bonafous, Frédérique Boret, Élisabeth Bousquet, Roger Bourhoven, Sylvia Goulding, Daniel Hobmaier, Fabrice Redoules.

Étaient absents : Fabrice De Nardi, Rémy Soullignac. Dominique Colombo qui donne procuration à Fabrice Redoules et Sylvia Jouhanneau qui donne procuration à Élisabeth Bousquet.

Secrétaire de séance : Frédérique Boret.

RESTAURATION FOUR A PAIN « LE TRUC », MODALITÉS ET PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur Le Maire informe qu'en date du 24 septembre 2018, le conseil municipal a décidé la réfection du four à pain au lieudit « Le Truc » suivant la délibération portant le numéro 2018-12. Monsieur Le Maire propose le plan de financement suivant :

COÛT DE L'OPÉRATION = 11 858€ HT

Subvention :

SERVICES SUBVENTIONNANTS	MONTANT	ANNÉE SOLLICITÉ	ANNÉE ACQUIS
Département (FAST)	2 372€ (20%)		2019
TOTAL SUBVENTIONNÉ	2 372€ (20%)		

Autofinancement : 9 486€ HT + 2 371.60€ de TVA soit un montant 11857.60€ TTC.

Monsieur le Maire précise que la commune devra supporter la charge de la TVA jusqu'en 2021, date des fonds de compensations accordés par L'État.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents, pour le parfait aboutissement de ce dossier.
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de solliciter l'organisme subventionnant ;
- **DIT** que le programme Four à pain « Le Truc » sera inscrit, en investissement, dans le budget principal 2019.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré
en séance publique, le jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 10/04/2019
Le Maire
Jérôme Bonafous



Les Arques, le 08/04/2019

Le Maire,
Jérôme Bonafous